

2010/2513 - Dans le cadre de l'action sociale conduite par la Ville de Lyon, attribution de subventions à plusieurs associations et deux fondations agissant en direction des personnes en difficulté, et autorisation de signature de conventions de financement. (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 07/06/2010, p. 1352)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

Mme GUILLAUME Sylvie, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Juste une explication de vote parce que nous souhaitons sur ce dossier une séparation de vote. Nous ne souhaitons pas soutenir l'Association Cabiria qui s'occupe de prostituées. La prostitution est synonyme aujourd'hui dans la plupart des cas d'esclavage, de violence, de maltraitance, c'est une atteinte flagrante aux droits de l'homme et l'Association Cabiria se conduit aujourd'hui trop souvent en syndicat de prostituées.

Alors, que Cabiria recentre ses actions sur son travail d'accompagnement social, de prévention et nous voterons à nouveau les subventions, mais nous sommes pour la totalité des subventions sauf celle pour l'Association Cabiria qui défend la prostitution.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Divers Droite et Mme d'Anglejan ont voté contre la subvention à l'Association Cabiria.)

(Mme Condemine et M. Delacroix ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)